Image not found or type unknown

Les offres promo des assurances auto du genre " 2 mois gratuits"

Par **assuRauto**, le **08/11/2012** à **22:29**

Bonjour à tous,

voilà, j'ai acheté une voiture et là elle dort au garage.
En fait, je pensais qu'elle n'allait pas me couter très cher en assurance mais je me suis vraiment trompé (c'est une 307 hdi) et pour un jeune conducteur, on se fait juste massacrer chez les assureurs.
Je pensais à la base m'assurer en tant que 2nd conducteur avec mon frère mais on me le refuse.
Ce qui fait que je suis obligé de prendre un contrat seul et en moyenne on me demande 100euros/mois (en simple sans vol...)alors que je ne l'utilserai que très très peu.

Et je suis tombé sur des pubs du genre " 2 mois offerts" si vous souscrivez avant le 31 Novembre.

Ma question est de savoir si je peux effectivement prendre ce contrat chez eux et bénéficier de ces "2mois gratuits" et vendre mon véhicule juste après et demander la résiliation pour cause de vente?

Est ce que quelqu'un a déjà fait ça ou si vous travaillez pour des assureurs, est ce que c'est possible de le faire???

Est ce que ça marche ou pas du tout

Merci à vous tous

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés